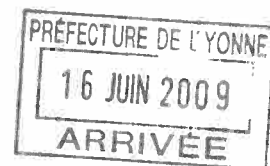


DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de
Communes du Jovinien



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Versement de cotisation à Yonne Développement. (N°36)

.../...

N° 36/2009

OBJET : Versement de cotisation à Yonne Développement

VU l'article L5214-16 du CGCT relevant les compétences des Communautés de Communes ;
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCLD/2002/0995 portant constitution de la Communauté de Communes du Jovinien et organisant l'exercice de la compétence Développement économique ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCDD/2009/0225 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien, et en particulier la compétence Développement économique ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté de Communes de collaborer avec Yonne Développement qui assure des missions de prospection - communication et de projets d'aménagement ;

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

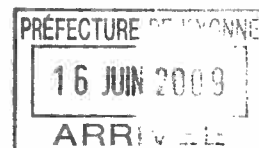
DECIDE d'adhérer à la SEM YONNE DEVELOPPEMENT et de verser la cotisation annuelle 2009 d'un montant de 0,15 € par habitant, soit 2 036.25 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.

Pour copie conforme

Le Président,
Nicolas SORET



A large, stylized handwritten signature in ink.